



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 FEVRIER 2019

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 12 février 2019, s'est réuni le mardi 19 février 2019 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Ali AMRANE, Jean-Marc GARNIER, , Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Franck BARBEY, Stéphanie MANDREA, Imen CHERIF, Charles FERRERO, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Myriam LAZREUG, Stéphane CASSARINI, Mireille BANCEL, Corinne SANJUAN, Jean-Paul CAMERANO, Brigitte VIDAL.

PART EN COURS DE SEANCE :

- Monsieur Cyril DAUPHOUD (prend part aux délibérations N°1 à N°6)
- Madame Stéphanie MANDREA (prend part à la délibération N°1)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Valérie COPIN
- Monsieur Guillaume MELOT
- Madame Mékia Noura ADDAD
- Monsieur Ludovic BROSSY
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

- Madame Aline BOURDAIRE (prend part aux délibérations N°2 à N°22)

PROCURATION :

- Madame Valérie COPIN à Madame Dominique BOURRET
- Monsieur Cyril DAUPHOUD à Madame Nicole NUTINI
- Madame Aline BOURDAIRE à Mélanie ZARRILLO
- Madame Stéphanie MANDREA à Monsieur Gilles RONDONI
- Monsieur Guillaume MELOT à Madame Imen CHERIF
- Madame Mékia Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
- Monsieur Ludovic BROSSY à Monsieur Damien VOARINO
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI à Madame Mireille BANCEL

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

2019 - 09 SERVITUDE DE PASSAGE –COPROPRIETE LA BASTIDE
 9 TER BOULEVRAD VICTOR HUGO

Questions diverses :

/

**2019 - 01 DEVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ANNUEL 2018**

Madame Anne-Marie DUVAL

- **DONNER ACTE** que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2018 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire,
- **CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable,
- **PRENDRE** acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.

2019 - 02 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT

Monsieur le Maire

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le Maire a ouvert le débat. Les Conseillers Municipaux ont pu alors apporter leur contribution. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2019 - 03 POSE D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE CHARLES NEGRE

Monsieur le Maire

- **ACCEPTER** de payer la fabrication et la pose de cette plaque à Paris, quai Bourbon.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2019 - 04 RESTAURATION STATUE FRAGONARD SQUARE DU CLAVECIN

Monsieur le Maire

- **ACCEPTER** la participation financière de la Fondation LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS d'un montant maximum de 7 500 € H.T.
- **APPROUVER** les termes de la convention de participation financière entre la Fondation « LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS » et la commune de Grasse.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 05 COMMANDE PUBLIQUE -ACHATS
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT L'ANNEE 2018**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre sa délégation relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres.

**2019 - 06 COMMANDE PUBLIQUE - ACHATS
AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité ci-annexé et d'accomplir toutes formalités nécessaires à leur mise en œuvre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 07 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATIONS FACADES SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES
COMMERCIALES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **AUTORISER** à procéder au versement de la subvention pour le dossier cité ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville :
 - **Façade 22 rue des augustins – 06130 GRASSE**
Bénéficiaire : copropriété 22 rue des augustins
Subvention totale allouée : **1 394 €**
- **DIRE** que le montant précité sera imputé au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 08 MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur Christophe MOREL

- **FIXER** les modalités de la mise à disposition du public.
- **METTRE** à la disposition du public le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, le registre permettant au public de formuler ses observations et le cas échéant, les avis émis des personnes associées mentionnées aux articles L.132-7, L.132-9 du Code de l'urbanisme, pendant un mois, du 25 mars 2019 au 26 avril 2019 inclus, aux horaires habituels d'ouverture du public soit de 9h à 12H, au service urbanisme, dans les locaux de la CAPG, 57 avenue Pierre Sémard 06130 Grasse ; ainsi que sur le site internet de la ville de Grasse, à l'adresse <http://www.ville-grasse.fr/accueil.html> et permettre au public de formuler des observations sur l'objet de cette modification simplifiée à l'adresse accueil.urbanisme@ville-grasse.fr;

- **MANDATER** Monsieur le Maire pour prendre toute décision et de signer tout contrat nécessaire à la mise en œuvre de la procédure et à la mise à disposition du public.
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations et que cette mention sera publiée en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département, huit jours avant la mise à disposition du public.
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie dans les mêmes délais et pendant toute la durée de la mise à disposition du public.
- **DIRE** que le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public sera ensuite approuvé par délibération motivée du Conseil Municipal.

La présente délibération sera transmise au Préfet des Alpes-Maritimes pour en devenir exécutoire, dans les formes de l'article L.153-48 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, 9 voix contre :
Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur VOARINO (2 voix), Madame CATTART, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL.

2019 - 09 RETIREE

**2019 - 10 RESTAURATION SCOLAIRE SODEXO
KIT ALLERGIQUE DESTINE AUX ELEVES ATTEINTS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES
MODIFICATION**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à une prise en charge financière par la Ville du kit allergique destiné aux élèves atteints d'allergies alimentaires et titulaires d'un PAI à chaque rentrée scolaire selon la demande des familles.
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 et suivants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 11 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE
LES JASMIN SAINT-MARGUERITE**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** les termes de la convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 12 DEMANDE DE SUBVENTION-
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES
ET A LA PARENTALITE**

Madame Dominique BOURRET

- **SOLLICITER** (les subventions de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations) Familiales et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, la convention avec le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 13 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE FAYENCE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Fayence concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2018 / 2019 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 14 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE DRAGUIGNAN
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de DRAGUIGNAN concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2018 / 2019 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 15 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DU TIGNET
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune du Tignet concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2018 / 2019 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 16 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE
SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2018 / 2019 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 17 MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES – ENLEVEMENT GARDIENNAGE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

- **DIRE** que ces tarifs rentreront en vigueur à compter de la parution au Journal Officiel de la République Française N°0302 du 30 décembre 2018 – texte N°57.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 18 STATIONNEMENT
CONVENTION DE LOCATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT AUX PARKINGS
NOTRE DAME DES FLEURS ET LA ROQUE**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **APPROUVER** la convention de location d'emplacements de stationnement à intervenir entre la ville de Grasse et la Régie des Parkings Grassois,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la ville ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne sont pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 19 AVENANT N° 18
A LA CONVENTION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC DE
STATIONNEMENT SOUTERRAIN SITUE SOUS LA PLACE AUX HERBES (HOTEL DE
VILLE CATHEDRALE) EN DATE DU 15 OCTOBRE 1990**

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°18 au contrat de délégation de service public conclu avec INDIGO relatif à la construction et l'exploitation du parc de stationnement souterrain « Parc Hôtel de Ville - Cathédrale »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 20 MISS GRASSE 2019
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Aline BOURDAIRE

- **APPROUVER** les tarifs suivants :
 - - Entrée simple 12 €
 - - Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans
 - - Gratuité pour les partenaires et sponsors

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 44 voix pour, 1 abstention : Monsieur VOARINO.

**2019 - 21 EXPOROSE 2019
ADOPTION DES TARIFS**

Madame Aline BOURDAIRE

- **APPROUVER** les tarifs suivants :
 - Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants : 100 € TTC
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
 - Chalets, Food Truck : 350 € TTC
 - Entrée tarif normal 5 € TTC
 - Entrée groupes (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants sur présentation d'un justificatif : 3 € TTC
 - Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse
 - Vente d'affiche de la manifestation 5 € TTC
 - Espace pépinière mis à disposition en mètre linéaire 2,50 € TTC / ml

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 22 AMENAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE CINERAIRE
CIMETIERE STE BRIGITTE**

Madame Mélanie ZARRILLO

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à créer ce nouvel espace cinéraire ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019 dans sa section investissement, selon les autorisations de programme – renouvellement infrastructures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le 20 février 2019

Le Maire,

Jérôme VIAUD
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse